

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

PROCES VERBAL INTEGRAL

Nombre de membres :			L'an deux mil quatorze, le neuf décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	36	46	
Présents / Membres titulaires :			
MM. Jean GORIOUX – Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de B. PENIN) – Marie-Pierre BRUNET – Raymond DESILLE – Patricia FILIPPI – Marc DUCHEZ (a reçu pouvoir de J.M. SOUSSIN) – Micheline BERNARD – Joël LALOYUX (a reçu pouvoir de G. GAY) – Marie-France MORANT (a reçu pouvoir de A.S. DESCAMPS) – Bruno GAUTRONNEAU – Jean Marie TARGÉ – Olivier DÉNÉCHAUD – Etienne YVENAT (a reçu pouvoir de A. SOIVE) – Joël BAECKER – Evelyne CARIOU (a reçu pouvoir de F. GIRARD) – Jean-Michel CAPDEVILLE – Pascale GRIS – Gilbert BERNARD – Francis MENANT – Danielle BALLANGER – Geneviève FRAIGNEAU (a reçu pouvoir de C. BOUYER) – Philippe GORRON – Mayder FACIONE – Joël DULPHY – Walter GARCIA – Marie-Véronique CHARPENTIER (a reçu pouvoir de D. ROUSSEAU) – Philippe AVRARD – Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de M.J. LOZAC'H-SALAÛN) – Jean-Pierre SECQ (a reçu pouvoir de J.Y. ROUSSEAU) – Thierry ANDRIEU – Pascal TARDY – Sylvain BAS – Thierry PILLAUD – Thierry BLASZEZYK.			
Présents / Membres suppléants :			
MM. Jean-Louis LE HUEROU-KERIZEL – Vincent COURBOULAY.			
Absents non représentés :			
MM. Catherine DESPREZ (Excusée) – Emmanuel DEVAUD (Excusé) – Véronique ZAMPARO – Bruno CHAIGNEAU (excusé).			
Etait invitée et présente :			Egalement présents à la réunion :
Madame Marie-Odile RADY, Trésorière.			Melle Christelle LAFAYE, Directeur Général des Services. Mme Valérie DORE, Directeur Général Adjoint. MM. Mireille MANSON – Philippe FOUCHER – Patricia VINET – Annick CADIOU
Secrétaire de séance :			Le Président, Jean GORIOUX
Monsieur Joël DULPHY			
Convocation envoyée le :			
28 novembre 2014			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :			
28 novembre 2014			

I - ENFANCE – JEUNESSE - FAMILLE

1.1 Présentation et validation du Projet Educatif Local (PEL) 2014 – 2017 de la CdC Aunis Sud – Autorisation du Président à signer les contrats afférents.

PRESENTATION ET VALIDATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL) 2014 – 2017 DE LA CdC AUNIS –SUD – AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LES CONTRATS AFFERENTS

Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président, informe l'Assemblée que le Projet Educatif Local de la Communauté de Communes Aunis Sud a fait l'objet de la rédaction d'un dossier qui est le fruit :

- d'un travail de concertation engagé récemment,
- des éléments constitutifs des évaluations des P.E.L. respectifs des C.d.C. Plaine d'Aunis et de Surgères,
- de la connaissance du territoire, des acteurs locaux et des actions acquises par l'équipe Enfance, Jeunesse, Famille.

Il sera proposé au Conseil Communautaire de valider le Projet Educatif Local pour les quatre années à venir sur la base du dossier annexé à cette délibération, dossier qui sera complété des avis exprimés par les élus lors du Conseil de ce jour.

Monsieur le Président demande à **Monsieur Christian BRUNIER** de présenter le document qui a été joint à la convocation de ce Conseil.

Monsieur Christian BRUNIER, Vice-Président, fait savoir que le Projet Educatif Local est un projet structurant important pour le territoire puisqu'il concerne une grande partie de la population d'Aunis Sud (environ 8 000 jeunes de 0 à 20 ans). Aunis Sud est un territoire relativement jeune par rapport aux moyennes départementales et nationales. Si on y ajoute les familles, le P.E.L intéresse à peu près la moitié de la population.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Communauté de Communes, le Projet Educatif Local sera présenté pour les années 2014 - 2017. Il peut paraître tardif de soumettre le P.E.L. 2014 au Conseil Communautaire de ce jour mais il y a eu tout d'abord la création de la Communauté de Communes, les élections municipales en mars, puis l'installation du Conseil Communautaire en avril et la mise en place des Commissions au mois de mai. Le travail de préparation du P.E.L. a été dense ; il remercie à cet effet Monsieur Philippe FOUCHER et l'ensemble des partenaires. Une dizaine de réunions de la Commission Enfance – Jeunesse – Famille avec les partenaires associatifs et institutionnels se sont tenues. Ces derniers avaient besoin de se connaître car ils viennent de deux territoires différents (celui des Communautés de Communes Plaine d'Aunis et Surgères). Ce P.E.L. a donné lieu à beaucoup d'échanges individuels avec les associations qui avaient des craintes par rapport à ce nouveau territoire (changement des habitudes et des aides). Ceci n'a pas facilité le travail de Monsieur Philippe FOUCHER.

Monsieur Christian BRUNIER poursuit en disant que le projet présenté n'est pas tout à fait abouti car il sera amené, de toute façon, à évoluer en fonction des besoins et de l'évolution de la législation qui régit les actions envers la jeunesse. La dernière mesure législative porte sur la mise en place des T.A.P. Comme tout projet qui se respecte, il doit s'appuyer sur une connaissance approfondie du territoire (diagnostic, objectifs et enfin les perspectives d'action) et ce dans une démarche de construction partagée.

A l'issue de la présentation, les élus communautaires seront invités à faire connaître leur avis concernant la priorisation des actions. Il est certain que la programmation des actions ou des investissements nouveaux dépendra des finances de la Communauté de Communes.

Monsieur Christian BRUNIER remercie l'ensemble de l'équipe qui constitue le service Enfance Jeunesse Famille. Il adresse également ses remerciements aux partenaires institutionnels et associatifs qui participent vraiment à la mise en place de ce P.E.L. C'est

un document important avec de nombreuses annexes pour définir ces trois mots : Le Projet, l'Educatif et le Local.

Monsieur Christian BRUNIER indique que l'importance du document original (dossier de base et annexes) ne permet pas sa lecture intégrale lors de cette assemblée.

Monsieur Christian BRUNIER précise en outre que la fonction première de ce dossier est de conserver une trace des différents aspects structurants du projet. Il est construit suivant trois entrées principales :

- La compréhension du territoire avec les principaux aspects de diagnostic susceptibles de mettre en lumière une image de la situation actuelle, des difficultés, des richesses et des ressources en matière d'enfance, de jeunesse et de famille,
- Le sens du projet avec notamment les valeurs, la finalité et les objectifs attendus,
- Enfin, les axes de réflexion et de travail à entreprendre pour les années à venir.

Que ce soit dans la partie diagnostic ou projective, ce dossier ne fait référence aux actions que de manière ponctuelle et non exhaustive afin d'illustrer les différents chapitres.

En effet, hormis quelques actions clairement identifiées aujourd'hui, il s'agira au fil de l'avancée réflexive et dans le respect des grands axes, de co-construire avec l'ensemble des acteurs du territoire, les projets les plus pertinents au regard des besoins identifiés et des ressources humaines, matérielles et financières disponibles localement.

Au-delà du projet en lui-même, il explique qu'il a semblé opportun d'utiliser ce support comme outil informatif, au service de l'ensemble des nouveaux acteurs intégrant la démarche (élus, professionnels, bénévoles...). Nous nous sommes ainsi efforcés de rendre compréhensible la démarche de Projet Educatif Local.

Nous avons également consacré un espace explicatif des différentes instances de concertations constituant la colonne vertébrale de la démarche.

Toutefois, compte-tenu du délai de rédaction du document, certaines de ces parties informatives ainsi que quelques chapitres diagnostics sont aujourd'hui insuffisamment documentés pour permettre une rédaction satisfaisante. Ainsi, de nombreux manques et imprécisions jalonnent le dossier notamment sur les aspects diagnostics. Il est donc important de considérer ce document comme une base de travail qui sera amenée à évoluer dans le temps. Toutefois si des évolutions importantes étaient apportées (modifications des objectifs, de la démarche, intégration de nouveaux axes...), le document sera à soumettre à nouvelle délibération.

Monsieur Christian BRUNIER insiste sur le fait que tous les projets inscrits ne seront pas nécessairement développés dans les trois ans à venir. Cependant, le choix rédactionnel adopté doit permettre de les mettre en place sans avoir à remettre en cause le projet général.

Sur autorisation du Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** présente un document de synthèse reprenant les idées forces du document.

Sont repris dans ce compte-rendu les diapositives résumant les éléments clés du dossier.

Seules les interventions ayant provoqué des réactions, des questionnements des élus ont donc été retranscrits. Il convient donc de se reporter au dossier pour avoir une vision complète du projet de territoire en matière d'enfance, de jeunesse et de famille.

Projet Educatif Local 2014 - 2017
... pour une éducation partagée
Conseil Communautaire
09 décembre 2014

Projet Educatif Local 2014 - 2017
Le P.E.L. c'est quoi ?
"Le Projet Educatif Local a pour vocation de définir et de promouvoir une politique éducative locale en faveur des enfants, des jeunes et des familles en favorisant la mutualisation d'un ensemble de moyens humains, techniques et financiers sur un territoire défini à partir d'un diagnostic partagé."

Projet Educatif Local 2014 - 2017
Le P.E.L. c'est quoi ?
Une idée simple...
Une démarche complexe...
... mais accessible.

Projet Educatif Local 2014 - 2017
un Projet... c'est quoi ?
1 - un diagnostic
comprendre le territoire
identifier les problématiques et les ressources
2 - du sens
s'entendre sur des valeurs
fixer des objectifs
3 - de l'action
construire et mettre en œuvre des solutions

Projet Educatif Local 2014 - 2017
comprendre le territoire... aperçu global
un territoire dynamique :
• économie,
• population,
• vie associative...

Projet Educatif Local 2014 - 2017
comprendre le territoire... aperçu global
un territoire dynamique :
• économie,
• population,
• vie associative...

Projet Educatif Local 2014 - 2017

comprendre le territoire

aperçu global

Un territoire dynamique...
mais des difficultés :

- social,
- emploi,
- habitat,
- disparité géographique...

Projet Educatif Local 2014 - 2017

comprendre le territoire

les acteurs et les actions enfance, jeunesse, famille

un territoire en mutation rapide

- la semaine scolaire sur 9 demi-journées...
- une complexification en marche...
- une prédominance associative mais...
- utiliser les ressources "locales"...

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** évoque la complexification sociale et la dégradation sociale globale du territoire un peu comme partout en France certes. Ce constat est notable. Il en cite l'un de ces indicateurs : aujourd'hui, les assistantes maternelles signent beaucoup de petits contrats ; de nombreux contrats sont rompus. Ce métier est précaire contrairement à quelques années auparavant.

Projet Educatif Local 2014 - 2017

comprendre le territoire

les acteurs et les actions enfance, jeunesse, famille

Les écoles

- un territoire rural "classique" ...
... jusqu'au collège.
- des établissements tertiaires
et d'enseignement supérieur.

Projet Educatif Local 2014 - 2017

comprendre le territoire

les acteurs et les actions enfance, jeunesse, famille

la petite enfance

- **les assistantes maternelles**
premier moyen d'accueil - précarisation des contrats
- **des accueils collectifs**
multi-accueil, crèche itinérante, micro-crèche
appliquer les contraintes de la P.S.U.

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** fait savoir qu'une micro-crèche, portée par une structure privée, va ouvrir ses portes au début de l'année 2015 pour un accueil de 10 places sur la Zone Industrielle de la Métairie.

Monsieur Christian BRUNIER ajoute, à ce propos, que les contraintes d'encadrement sont différentes pour une micro-crèche.

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** dit qu'effectivement la réglementation n'est pas la même selon les modes de garde (les assistantes maternelles, les multi-accueils, les crèches et les micros crèches) et est plus ou moins "stricte". La différence concerne principalement le niveau de qualification de l'encadrement.

Projet Educatif Local 2014 - 2017

comprendre le territoire

les acteurs et les actions enfance, jeunesse, famille

l'enfance

- des centres périscolaires,
- des centres extrascolaires,
- des T.A.P.

17 structures et 22 sites déclarés
couverture territoriale, déclarations, tarifs...

Monsieur Christian BRUNIER ajoute, concernant les T.A.P. que les demandes pour l'accueil des enfants le mercredi après-midi étaient importantes en septembre. Après les vacances de la Toussaint, il semble que pour la majorité des centres, les familles se sont organisées pour l'accueil des enfants, et que la fréquentation de ces structures d'accueil diminue.

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** dit qu'effectivement ce phénomène avait été observé sur les Communes qui avaient mis en place les T.A.P. dès l'année dernière. Les familles s'organisent entre elles, ce qui est intéressant en terme de lien social et de vie sur un territoire. Le développement de solidarité de ce type est clairement en développement. C'est positif mais il faut être vigilant. C'est aussi comme le dit l'expression "l'arbre qui cache la forêt". Dans ce cadre, il ne faut pas ignorer les enfants, parfois très jeunes, qui restent seuls à la maison, même si nous n'avons pas de vision objective sur la réalité du phénomène.

Monsieur Joël BAECKER souligne que ce dernier principe de garde ne coûte rien aux familles ce qui est une bonne chose.

Monsieur Vincent COURBOULAY fait savoir qu'au niveau de la Commune de Saint Pierre d'Amilly, peu de personnes était intéressées pour une garderie le mercredi après-midi.

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** poursuit en disant que les tarifs appliqués par les structures ont une incidence sur leur fréquentation. Ils varient entre un et trois pour les familles, ce qui est relativement important. Certaines structures appliquent des tarifs trop élevés mais nécessaires pour équilibrer leur budget. Ceci a un effet pervers car des tarifs élevés génèrent une diminution de la fréquentation des structures. Il serait important de pouvoir baisser ces tarifs ; à l'inverse, des structures pratiquent des tarifs extrêmement bas. Il pense qu'il est important que les choses aient un coût mais une telle décision relève d'un choix politique concerté entre les structures et la Communauté.

Monsieur Thierry ANDRIEU demande s'il est possible d'envisager une harmonisation de ces tarifications sur ce même territoire.

Monsieur Christian BRUNIER suggère de débattre de cette question lorsque sera abordée la priorisation des actions.

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** dit que la réponse se trouve quasiment dans la question : compte-tenu des écarts de prix entre les différentes structures, l'harmonisation peut s'envisager, mais elle va nécessiter plusieurs années.

Monsieur Jean GORIOUX souligne que la majorité de ces structures a un statut associatif. La fixation des tarifs relève de leur compétence. Il pense que le travail de la Communauté de Communes doit porter plutôt sur le décortilage des coûts par structure. Si on observe les budgets, il est quasi impossible de dégager des généralités. On a des centres qui sont chers avec des coûts de revient à l'heure faibles et pour d'autre c'est l'inverse. La masse salariale est la charge la plus importante mais, même sur ce critère, il n'y a pas de parallèle évident entre masse salariale et tarification.

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** fait savoir qu'une réunion de la Commission Enfance Jeunesse Famille est programmée la semaine prochaine ; y sont invitées les structures porteuses d'accueil. Des propositions leur seront faites sur les modalités de soutien en matière de subventions pour l'année prochaine. L'idée serait peut être d'appliquer un système de bonus – malus pour inciter les structures pratiquant des tarifs bas à les augmenter un petit peu et vice-versa. Il s'agirait de l'un des outils incitatifs mis en œuvre par la Communauté de Communes.

Monsieur Walter GARCIA pose une question concernant le décret 2014-1320 cité en bas de la page 27 du document Projet Educatif Local adressé à tous les élus à l'appui de la convocation à la présente réunion. Il est noté que les accueils du mercredi entreront dans la catégorie « accueils périscolaires » au lieu de « extra scolaires ». Il demande quelle est la différence.

Monsieur Philippe FOUCHER explique que la différence n'est pas négligeable. Aujourd'hui, le périscolaire concerne les temps d'accueil avant et après l'école voire la pose méridienne. La réglementation n'est pas la même que pour les temps d'accueil extra scolaires. Les taux d'encadrement imposés ne sont pas les mêmes. D'un point de vue purement financier, on peut considérer qu'il s'agit d'une bonne nouvelle mais pour la qualité d'accueil c'est une autre histoire. L'incidence principale concernera le système de calcul de la C.A.F. qui diffère selon la catégorie, et donc à terme le niveau de soutien de la C.A.F. pourrait être modifié.

Monsieur Christian BRUNIER indique que ce décret va modifier l'organigramme des structures car elles auront besoin de moins d'encadrants. Certaines s'inquiètent déjà sur le devenir de certains de leurs agents.

Monsieur Philippe FOUCHER indique que jusqu'à aujourd'hui les structures avaient des taux d'encadrement plus favorable que ce que préconisait la loi mais on a pu observer que cette marge a tendance à se réduire. Pour les T.A.P. par exemple, les taux réglementaires sont appliqués au plus juste.

Monsieur Walter GARCIA résume la situation : aujourd'hui, certaines associations ont recruté du personnel pour mettre en place l'accueil périscolaire (T.A.P. compris). Le ratio d'encadrement va changer. Qu'advient-il de leur personnel ? Certains agents ont un contrat à durée indéterminée pour des emplois à temps non complet. La C.A.F. peut également avoir un impact tant pour les associations que pour les familles. Les temps d'accueil le mercredi après midi sont soutenus partiellement par la C.A.F. ; cette mesure disparaîtra dans le cadre du décret précité.

Monsieur Philippe FOUCHER indique que la C.A.F. soutient également l'accueil périscolaire en application d'un mode de calcul différent. Actuellement, le coût horaire de revient de l'accueil périscolaire est plus élevé que l'accueil extra scolaire. Ce delta résulte d'un financement différent mais surtout d'une fluctuation des effectifs beaucoup plus sensible que pour un accueil à la journée complète.

Projet Educatif Local 2014 - 2017

comprendre le territoire
les acteurs et les actions
enfance, jeunesse, famille

la jeunesse
de nombreux acteurs "spécialistes"
quelques acteurs "généralistes"

une diversité et une complémentarité d'actions
mais une image floue...



12

Projet Educatif Local 2014 - 2017

comprendre le territoire
les acteurs et les actions
enfance, jeunesse, famille

famille / parentalité
de nombreux acteurs

une diversité et une complémentarité d'actions
mais une image floue...



13



Projet Educatif Local 2014 - 2017

comprendre le territoire
les acteurs et les actions
enfance, jeunesse, famille

sports et culture

de nombreux acteurs principalement associatifs,
des actions communautaires directes essentiellement
axées vers les publics enfants et jeunes

de nombreux équipements

une diversité et une complémentarité des actions

14

Concernant la Commune de Saint Pierre d'Amilly, **Monsieur Vincent COURBOULAY** fait savoir que les T.A.P. ont été déclarés et qu'il existe une bibliothèque municipale.

Monsieur Thierry PILLAUD indique que la bibliothèque de la Commune de Virson est réouverte.

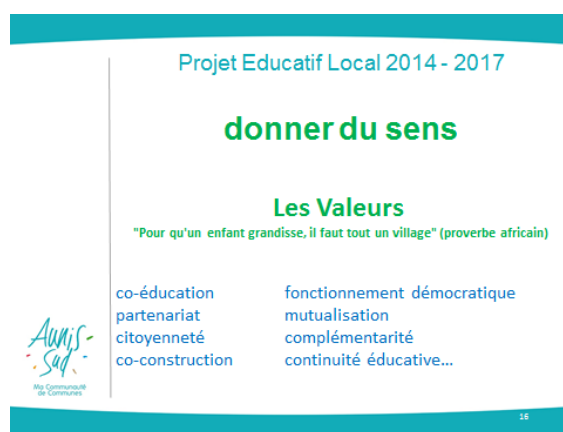
Monsieur Philippe FOUCHER prend note de ces informations et apportera les modifications au projet P.E.L. « 2014 – 2017 ».



Projet Educatif Local
2014 – 2017
... pour une éducation
partagée

**donner
du sens...**

15



Projet Educatif Local 2014 - 2017

donner du sens

Les Valeurs
"Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village" (proverbe africain)

co-éducation
partenariat
citoyenneté
co-construction

fonctionnement démocratique
mutualisation
complémentarité
continuité éducative...

16



Projet Educatif Local 2014 - 2017

donner du sens

la finalité
"Le Projet Educatif Local a pour vocation
de définir et de promouvoir
une politique éducative locale
en faveur des enfants, des jeunes et des familles
en favorisant la mutualisation d'un ensemble de moyens humains,
techniques et financiers
sur un territoire défini
à partir d'un diagnostic partagé."

17



Projet Educatif Local 2014 - 2017

donner du sens

les objectifs
L'accompagnement des familles
Les activités éducatives de loisirs
Le développement local et le partenariat
L'accès équitable
La vie associative et la mutualisation
La citoyenneté
La prévention et la promotion de la santé

18

Monsieur Joël BAECKER fait remarquer, qu'à aucun moment, l'Education Nationale n'est mentionnée. Pour quelles raisons n'est-elle pas associée au P.E.L. ?

Monsieur Christian BRUNIER répond que l'Education Nationale est associée au P.E.L. Elle est représentée au sein du Comité de Pilotage. Les actions développées

s'effectuent en dehors des heures scolaires. Le travail s'effectue en partenariat avec les instances scolaires bien évidemment.

Monsieur Philippe FOUCHER ajoute que le partenariat de la Communauté de Communes et des associations avec l'Education Nationale fonctionne assez bien au niveau des collèges et des lycées.

Monsieur Christian BRUNIER indique que des associations interviennent auprès de collégiens pendant leur pause méridienne scolaire. Par ailleurs, des actions culturelles et sportives ont lieu dans les écoles : des éducateurs sportifs interviennent dans les écoles élémentaires et des spectacles « jeunes publics » sont proposés à tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Monsieur Philippe FOUCHER précise que le Bureau Information Jeunesse de la Communauté de Communes, les associations C.AC, O.M.A.J.E. et P.A.P.J. mènent des actions dans les collèges.

Monsieur Joël BAECKER constate que la démarche ne s'effectue que dans un sens.

Monsieur Philippe FOUCHER dit que Monsieur BAECKER a un peu raison mais cela commence à évoluer. Des débats ont été organisés dans l'établissement avec des ouvertures sur l'extérieur. Il est vrai que l'on peut aller plus loin bien évidemment. Il pense que les T.A.P. vont permettre d'avancer un peu plus sur cet aspect-là.

Monsieur Christian BRUNIER dit que des liaisons sont obligatoires. Des liens se créent dans le cadre des T.A.P. entre les associations, les enseignants et le personnel municipal.

Monsieur Philippe FOUCHER termine sur ce point en disant que ce constat est tout à fait perfectible notamment au niveau des écoles élémentaires et maternelles. Le fonctionnement est plutôt bon au niveau des collèges et des lycées.

Monsieur Vincent COURBOULAY note qu'il n'est pas fait mention des formations tout au long de la vie, celles concernant l'illétrisme. Il demande si c'est volontaire.

Monsieur Christian BRUNIER répond que le P.E.L. ne concerne que l'enfance et la Jeunesse et ainsi des enfants scolarisés (hormis ceux de plus de 16 ans). La lutte contre l'illétrisme n'entre pas dans ce dispositif.

Monsieur Philippe FOUCHER dit qu'un certain nombre d'acteurs tels que la Mission Locale et des structures d'insertion (Aunis 2i, le Centre d'Animation Cantonal) participent à cette démarche. La question suivante se pose : quel angle d'entrée est apporté dans le cadre de ce P.E.L. A ce jour, il est vrai qu'il n'y a pas de réflexion particulière dans le P.E.L. mais elle est présente sur le territoire.

Monsieur Philippe FOUCHER ajoute que le P.E.L. est une logique de territoire qui n'exclut à priori aucune thématique. Beaucoup de P.E.L. sont centrés sur les accueils. Nous avons toujours été vigilant pour aborder ces publics plus largement mais vouloir être présents sur tout les fronts n'est pas envisageable.

Monsieur Christian BRUNIER pense que si le P.E.L. s'étend aux jeunes de moins de 25 ans, des actions devront être mises en place.

Monsieur Thierry ANDRIEU pense qu'un des moyens de promouvoir le P.E.L. en tant qu'élus est d'assister aux Conseils d'Administration. Il vient d'apprendre que la Communauté de Communes n'a plus de représentants au Conseil d'Administration du Collège Hélène de Fonsèque à Surgères alors qu'y sont représentés le Département et la Commune. Il a été informé de cette décision par Monsieur LEFORT. Il est très surpris, eu égard à la redistribution de ce Conseil d'Administration (parents d'élèves, représentants

de l'Education Nationale et de l'Inspection Académique) qu'il n'y ait plus de représentants du Conseil Communautaire.

Monsieur Christian BRUNIER fait savoir que deux élus communautaires sont désignés pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Dulin à Aigrefeuille.

Monsieur Thierry ANDRIEU ajoute que cette information lui a été communiquée 10 jours auparavant. Cette mesure est récente puisque la Ville de Surgères est également impactée (un représentant de moins au sein de ce même Conseil d'Administration).

Monsieur Christian BRUNIER indique que le Conseil Général aura deux représentants titulaires.

Monsieur Thierry ANDRIEU dit que c'est un moyen de faire le lien entre le P.E.L., la Communauté de Communes et les autres acteurs du territoire dans le domaine de l'éducation.

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** souligne que deux instances sont importantes dans ce domaine : le Conseil d'Administration et le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté. Aujourd'hui pour Surgères, l'animatrice du B.I.J est ponctuellement invitée. Il serait souhaitable d'être présent sur ces instances.

Monsieur Philippe FOUCHER continue à commenter les diaporamas suivantes.



Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** présente les techniciens présents ce soir (les autres n'ayant pu se libérer pour la réunion) : Mesdames Annick CADIOU et Patricia VINET. Madame Annick CADIOU assure le remplacement de Madame Christelle BITAUDEAU (prochainement en congé maternité). Cet agent connaît bien la partie Est du territoire puisqu'elle a déjà remplacé Madame Christelle BITAUDEAU lors de son précédent congé maternité. Elle a deux missions essentielles : le Bureau Information Jeunesse concernant la partie est du territoire (un point info jeunesse étant implanté à Aigrefeuille) et le P.E.L. pour la partie jeunesse sur l'intégralité du secteur Aunis Sud.

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Madame Annick CADIOU** fait savoir qu'elle a déjà travaillé pour une mission jeunesse basée sur la mise en réseaux des acteurs jeunesse et la mise en place d'un pôle local d'aide aux projets des jeunes. Elle se dit ravie de revenir travailler sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud, avec les jeunes et les élus. Dans le cadre du P.E.L., elle encourage ces derniers, à travailler ensemble dans un esprit de copartage. Avec le Point Information Jeunesse situé à Aigrefeuille, elle espère avoir le plaisir d'organiser des actions d'envergure. Elle reste à la disposition des élus pour toute information concernant la jeunesse.

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Madame Patricia VINET** revient sur le sujet évoqué précédemment concernant la place des enseignants dans le P.E.L. Il est vrai qu'il n'est pas évident de travailler avec eux. Elle est certaine que les Temps d'Accueil Périscolaires vont permettre une coéducation. Leur mise en place n'a pas été simple car la loi n'a pas permis une certaine concertation : chacun des acteurs a été mis devant le fait accompli. Néanmoins, la Commission Enfance Jeunesse comprend quelques enseignants de l'école primaire. Au niveau institutionnel, l'Education Nationale participe, depuis la création des P.E.L., à l'élaboration et à l'évaluation du projet. L'Education Nationale fait partie du Comité de Pilotage au même titre que la C.A.F. et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Dans les T.A.P., tous ces institutionnels sont des personnes ressources dont Monsieur François PROUST de l'Education Nationale. Il est à la disposition des Communes. Certaines l'ont déjà sollicité et rencontré. Elle pense ainsi que l'Education Nationale est représentée au sein du P.E.L. Elle invite les élus à la contacter pour la mise en place des T.A.P.

Sur autorisation de Monsieur le Président, selon **Monsieur Philippe FOUCHER**, l'essentiel, par rapport à l'équipe, se définit comme suit :

- Monsieur Philippe FOUCHER : Mission de coordination et de mise en cohérence du projet,
- Madame Amandine NAUD : Suivi administratif,
- Madame Estelle DEVAL : Petite Enfance – Enfance,
- Madame Nathalie HANNEQUIN : Coordinatrice du R.A.M. Ouest – La Famille,
- Madame Annick CADIOU : Animation du Bureau Information Jeunesse – La Jeunesse,
- Madame Patricia VINET : T.A.P. – Nouvel aménagement des rythmes scolaires.

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** poursuit la présentation du diaporama.

Slide 20: Projet Educatif Local 2014 - 2017
donner du sens
animer la démarche
• les instances
• les réseaux

Slide 21: Projet Educatif Local 2014 – 2017
... pour une éducation partagée
et demain...

Slide 22: Projet Educatif Local 2014 - 2017
et demain...
• s'accorder sur les valeurs,
• préciser les objectifs,
• affiner le diagnostic.

Slide 23: Projet Educatif Local 2014 - 2017
et demain...
• un grand nombre de pistes de travail recensées,
• des priorités dégagées en Groupe de Pilotage Local ...
... parmi lesquelles des actions déjà engagées

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** donne lecture des axes de travail prioritaires dégagés en Groupe de Pilotage Local mentionnés dans le document (annexe 28) remis à l'appui de la convocation à la présente réunion.

Dans le cadre de la lecture et notamment « Impliquer le monde du travail (entreprises, collectivités, associations) dans les groupes de travail et la recherche de solutions (horaires atypiques) », **Monsieur Vincent COURBOULAY** fait savoir qu'un chercheur à l'Université de La Rochelle est intervenu à l'école de Saint Pierre d'Amilly. Il pense que, plutôt que de faire venir les lycéens à la faculté, il pourrait être envisagé l'intervention des universités au sein des collèges et des lycées.

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** pense qu'effectivement ce type d'approche extérieure est intéressant.

Monsieur Christian BRUNIER ouvre les débats.



Monsieur Walter GARCIA fait part de la remarque suivante concernant la rédaction du P.E.L. : il est fait mention fréquemment des enfants scolarisés, les moyens... Il n'y a pas de paragraphe consacré aux jeunes exclus du système scolaire. Cette question mérite d'être abordée. A cet effet, il demande s'il est possible de savoir :

- où sont-ils ?
- qui sont-ils ?
- combien sont-ils ?
- ce qu'ils font ?

Monsieur Christian BRUNIER répond qu'il est difficile de connaître ces informations. Ces dernières sont fournies par la Mission Locale mais tous les jeunes n'y vont pas. Il est vrai qu'une ligne concernant « les enfants déscolarisés après 16 ans » peut être inscrite dans ce projet.

Monsieur Walter GARCIA ajoute que le problème de logement des étudiants par rapport à la scolarité, les jeunes du territoire non présents sur le territoire la semaine car ils étudient à l'extérieur... sont clairement évoqués. L'évocation des jeunes exclus du système scolaire en situation précaire est diffuse.

Monsieur Christian BRUNIER dit que ce problème n'est pas écrit mais il a été évoqué en réunion. Il pense que cette problématique est importante et peut être ajoutée dans le projet. Il espère qu'elle ne concerne que peu de jeunes.

Madame Patricia FILIPPI fait savoir que des associations telles que le C.A.C interviennent sur cette problématique. Des associations caritatives assurent du soutien scolaire. Il est vrai qu'elle n'est pas quantifiée.

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** dit qu'il n'y a pas obligation d'avoir des chiffres pour agir sur un quelconque problème. Des chiffres précis concernant ce public n'existent pas et ne cessent d'évoluer. Aucun diagnostic récent ne permet d'évaluer la santé des jeunes, point évoqué en groupe de pilotage.

Mettre en œuvre un diagnostic intéressant sur ces questions-là est très compliqué. Il termine en rappelant que des mesures peuvent être mises en œuvre sur certaines questions en l'absence d'éléments précis.

Monsieur Joël BAECKER dit qu'une enquête nationale a été réalisée concernant la santé des jeunes.

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** confirme qu'une enquête nationale plutôt bien documentée auprès de collégiens a été réalisée il y a deux ans voire deux ans et demi. Elle se situait à l'échelle au minima du Département. Il fait savoir que la Charente-Maritime compte le plus de collégiennes consommant du tabac. La Région Poitou-Charentes est l'une des régions où la consommation d'alcool chez cette même catégorie de jeunes est la plus importante.

Monsieur Jean GORIOUX pense que la remarque peut s'inscrire dans le diagnostic final du P.E.L. En termes d'actions, il convient peut-être d'avoir un regard attentif par rapport au ciblage de ces populations (la quantification du phénomène). Les élus sont confrontés fréquemment dans leurs Communes à ce type de problématique. Il existe des structures qui la prennent en charge mais le repérage existe-t-il réellement ?

Monsieur Joël BAECKER demande s'il ne serait pas intéressant de faire un recensement des personnes qui ne peuvent plus payer la cantine, ni l'eau et ni l'électricité. Il dit que cela entre dans le cadre de ce que la Communauté de Communes peut apporter.

Monsieur Jean GORIOUX pense que ces difficultés relèvent du domaine d'actions du C.I.A.S.

Monsieur Christian BRUNIER souligne que le P.E.L. s'appuie peu sur les Assistantes Sociales ; ces dernières ne participent pas aux groupes de travail. Il ne pense pas que le Département le souhaite. Auparavant, Madame CALVEZ, de la Délégation Territoriale du Pays d'Aunis assistait aux réunions. Elles pourraient certes communiquer un certain nombre d'informations impersonnelles. La question peut effectivement être posée à la Direction Territoriale pour savoir si elle a des retours.

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** indique nous avons un territoire où les acteurs du Conseil Général sont tout de même assez actifs. Les déléguées territoriales ont été présentes et le sont toujours mais elles ont été surtout "accaparées" par le C.I.A.S et la mise en place de l'épicerie solidaire. Les médecins de P.M.I. suivent de près les structures d'accueil de la petite enfance et les assistantes maternelles. Des assistantes sociales participent à certains groupes de travail plus de terrain. Enfin l'éducatrice de prévention est depuis longtemps très active au sein du groupe des acteurs jeunesse.

Monsieur Joël BAECKER dit que certaines priorités ont un impact budgétaire.

Monsieur Christian BRUNIER précise qu'effectivement la mise en œuvre de certains axes ne nécessitera que de la concertation et donc seulement le temps des agents. Il est vrai que les projets de crèche ou de centre de loisirs représentent de gros investissements.

Monsieur Vincent COURBOULAY souhaiterait que la liste des axes de travail prioritaires soit abordée en Conseil Municipal voire en Commission afin de pouvoir donner un ordonnancement de ces priorités.

Monsieur Christian BRUNIER explique que cette liste est la synthèse du travail mené en Comité de Pilotage et en Commission.

Monsieur Vincent COURBOULAY ne remet nullement en cause le travail réalisé au préalable par les différentes instances.

Monsieur Marc DUCHEZ indique que le P.E.L. relève de la compétence de la Communauté de Communes. Il ne pense pas que les Conseils Municipaux aient à donner leur avis sur ce projet.

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** précise que l'ensemble des membres de la Commission Enfance Jeunesse Famille ont tous eu le questionnaire. Les questions de ce jour sont de savoir si par rapport à l'ordonnancement du Comité de Pilotage, des axes méritent un autre classement et si des points doivent être ajoutés.

Selon **Monsieur Gilbert BERNARD**, le projet P.E.L. constitue un ensemble. Demander de classer les axes de travail par ordre de priorité paraît très compliqué. Il pense qu'il faut faire avancer ce P.E.L. globalement. Certaines choses vont s'avérer immédiatement prioritaires ; pour d'autres, compte tenu de leur impact budgétaire, leur avancement sera plus compliqué.

Sur autorisation de **Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER** explique les raisons pour lesquelles il est demandé un ordonnancement des axes de travail. L'élaboration du P.E.L. a suscité beaucoup d'idées. Il faut tenir compte certes, du critère financier, mais également du critère humain. Des actions sont faciles à mettre en œuvre par contre d'autres nécessitent un temps de travail beaucoup plus conséquent. Elles ne pourront toutes être développées en même temps pour des raisons humaines.

Monsieur Jean GORIOUX fait remarquer que certains axes de travail sont transversaux. La problématique concernant l'hébergement peut être abordée en Commission Logement. Comme le disait précédemment Monsieur Gilbert BERNARD, il faut retenir l'esprit de ce projet. Il appartient ensuite aux élus d'en discuter en Conseil Municipal. Ce projet, comme ont pu le souligner Messieurs Christian BRUNIER et Philippe FOUCHER, n'est pas figé. Il va continuer à vivre ; des actions nouvelles pourront émerger au cours du projet et devront être prises en compte. Ce jour, le Conseil Communautaire est amené à se prononcer sur l'esprit général du P.E.L. et le valider par rapport aux signatures de contrats et aux maintiens de financement.

Monsieur Christian BRUNIER indique qu'effectivement la Communauté de Communes d'Aunis Sud doit signer un Contrat Enfance Jeunesse avec la C.A.F. par rapport aux aides financières que cette dernière va apporter à certaines actions. Ce contrat constitue le « bras armé » d'une partie du P.E.L.

Madame Mayder FACIONE indique que le local destiné à la Petite Enfance à Surgères n'est pas du tout adapté. Des mesures vont devoir être prises même si ce projet coûte cher, il ne peut rester en l'état.

Monsieur Christian BRUNIER répond qu'il s'agit d'un investissement important à prévoir au budget. Il faut étudier les soutiens financiers potentiels pour ce type de projet. Il fait savoir que le Conseil Général ne finance pas à hauteur de 25 % les constructions d'une crèche ou d'un centre de loisirs dans une Commune de plus de 5 000 habitants. Il y a d'un autre côté une forte demande des partenaires associatifs. Si les élus priorisent les axes de travail, cela lui permettra de répondre aux associations l'ordre dans lequel les actions sont envisagées. La Commission va étudier la façon de définir ces critères de priorisation.

Madame Geneviève FRAIGNEAU pense que l'objectif premier est d'affiner les objectifs du P.E.L. et le reste en découlera.

Selon **Madame Patricia FILIPPI**, l'axe important porte sur l'accompagnement à fonction parentale. Les agents intervenant au sein des écoles lui font savoir la difficulté d'encadrer les enfants (discipline). Au près des familles, un important travail reste à faire

concernant l'éducation, les relations parents – enfants. Elle pense qu'il convient de soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants.

Monsieur Christian BRUNIER souligne que certaines structures telles que « Le Passage » s'inscrivent dans cette problématique. Des médiateurs, dépendants du Conseil Général, interviennent également dans ce domaine. Pour cela il faut faire connaître leur existence. La communication constitue un outil important pour débloquer certaines situations.

Monsieur Thierry BLASZEZYK fait la remarque suivante : la construction d'un local jeunesse, par exemple, peut faire l'objet d'une priorisation au sein du P.E.L. Il convient de savoir comment il se classe au niveau de l'ensemble des projets communautaires.

Monsieur Christian BRUNIER pense qu'un tel projet engendrera un problème d'équité par rapport aux autres Communes.

Monsieur Jean GORIOUX dit que le R.A.M. connaît également des problèmes structurels et de personnel. A ce jour, la Communauté de Communes a malheureusement des difficultés à réaliser des perspectives à un an voire trois ans. Il espère avoir une situation plus claire après un an de fonctionnement de la nouvelle Communauté de Communes et pouvoir ainsi hiérarchiser les priorités. Cela n'empêche de préparer d'ores et déjà les dossiers pour pouvoir bénéficier d'opportunités de financement qui deviennent de plus en plus rares.

Monsieur Joël BAECKER rejoint tout à fait les propos de Monsieur Jean GORIOUX : préparer les dossiers pour saisir toute opportunité de financement. Il faut toutefois rester prudent. Les budgets vont diminuer au cours des trois années à venir. Le contexte permet-il d'envisager une hausse des impôts ? Peut-il engager l'ensemble des habitants dans des dépenses ? Des décisions qui impactent l'ensemble de la population semblent compliquées compte tenu du contexte difficile.

Monsieur Christian BRUNIER répond, comme le disait précédemment Monsieur Jean GORIOUX, que la Communauté de Communes ne sait pas encore ce qu'elle peut espérer percevoir comme dotations. Les projets en dépendront.

Madame Micheline BERNARD rejoint les propos tenus par Madame Geneviève FRAIGNEAU et Monsieur Christian BRUNIER concernant la nécessité d'affiner tout d'abord le P.E.L. par thématique. Cela nécessite certes du travail. Une fois que seront ciblés les axes prioritaires en faveur de l'enfance, la jeunesse, les T.A.P. et la famille, il conviendra de décliner les projets financiers de structure et de fonctionnement.

Monsieur Walter GARCIA pense effectivement qu'il convient d'affiner les objectifs du P.E.L. Les diagnostics posés ne cessent d'évoluer et vont impacter les différentes structures. Pour maintenir une certaine cohérence, l'objectif du P.E.L. sera un diagnostic sur évolution, une mise à plat de l'offre pour plus d'équité entre les familles et un soutien financier aux structures. Il pense qu'il faut donner de l'argent là où il faut pour bien l'utiliser. Des structures actuellement en difficulté le seront peut être encore plus demain. Si la Communauté de Communes intervient rapidement et arrive à soutenir une voire deux structures ça se conçoit. Si elle n'intervient pas d'ici deux ans et est amenée ensuite à financer cinq ou six structures cela va être compliqué. Il conclut en rappelant les objectifs du P.E.L. : diagnostic – évolution et soutien financier.

Selon **Monsieur Christian BRUNIER**, c'est la raison pour laquelle il convient d'avoir des contacts permanents avec les diverses structures. Il a déjà été interpellé par la situation de deux ou trois structures ; la discussion permet parfois de trouver des solutions. Le budget consacré au P.E.L. en 2014 était de l'ordre de 970 000 € ; en 2015, les aides concerneront quasiment tous les T.A.P. (ceux-ci étant désormais presque tous déclarés) et porteront sur toute une année civile complète et sont estimées à 300 000 €. En 2015, le montant consacré au P.E.L. sera de l'ordre de 1 200 000 € voire 1 300 000 €.

Monsieur Walter GARCIA pense que la Communauté de Communes a intérêt à anticiper la situation d'une structure gérant des T.A.P. par exemple si elle veut respecter son enveloppe budgétaire globale prévisionnelle. Si une association fait part de ses difficultés au bout de six mois et sollicite une aide communautaire complémentaire que la Communauté de Communes ne pourra accorder faute de crédits et par manque d'anticipation, celle-ci disparaîtra et de nombreux enfants du territoire se retrouveront sans accueil périscolaire.

Monsieur Christian BRUNIER pense qu'il est du devoir des élus et des Maires de faire savoir auprès de la Communauté de Communes les dysfonctionnements constatés au sein de leur Commune. La Communauté de Communes en présence du Maire concerné pourra ainsi rencontrer l'Association

Monsieur Jean GORIOUX informe l'Assemblée qu'une réunion est prévue la semaine prochaine avec l'ensemble des structures concernées par l'accueil d'enfants afin de les débattre des modifications devant être apportées sur les modalités de financements des accueils. Il s'agit de propositions concrètes prenant en compte le paysage actuel.

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** rappelle que la Commission Enfance – Jeunesse – Famille compte essentiellement des élus communaux non délégués communautaires. Il demande aux élus présents ce soir de leur rappeler que leur présence à cette Commission est importante.

Monsieur Christian BRUNIER ajoute que les associations sont informées des diverses propositions qui animeront cette Commission et certaines ont commencé à réagir en pensant voire leurs aides diminuer ce qui dans les faits n'est pas le cas.

Monsieur Jean GORIOUX soumet ce projet P.E.L. 2014 – 2017 tel que présenté ce jour au Conseil Communautaire et tenant compte des observations faites notamment celle de Monsieur Walter GARCIA au sujet des enfants non scolarisés. La signature du contrat devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année voire au début de l'année 2015. Il est certain que la réflexion autour de ce P.E.L. continue et que l'une des priorités de ce projet porte sur le financement des associations.

Monsieur Jean GORIOUX remercie Messieurs Christian BRUNIER et Philippe FOUCHER ainsi que toute l'équipe affectée au service Enfance – Jeunesse – Famille pour leur investissement dans ce travail assez conséquent.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées ;
- approuve le Projet Educatif Local 2014-2017 ci-annexé,
- autorise Monsieur le Président à signer les différents contrats afférents,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20 h 10.

Délibération n° 2014-12-01

Jean GORIOUX

Gilles GAY
Pouvoir à M. Laloyaux

Joël LALOYAUX

Marie-France MORANT

Anne-Sophie DESCAMPS
Pouvoir à Mme Morant

Bruno GAUTRONNEAU

Jean-Marie TARGÉ

Olivier DENECHAUD

Annie SOIVE
Pouvoir à M. Yvenat

Etienne YVENAT

Joël BAECKER

François GIRARD
Pouvoir à Mme Cariou

Evelyne CARIOU

Jean-Michel CAPDEVILLE

Pascale GRIS

Micheline BERNARD

Gilbert BERNARD

Marc DUCHEZ

Jean-Michel SOUSSIN
Pouvoir à M. Duchez

Francis MENANT

Danielle BALLANGER

Geneviève FRAIGNEAU

Christine BOUYER
Pouvoir à Mme Fraigneau

Raymond DESILLE

Philippe GORRON

Mayder FACIONE

Joël DULPHY

Walter GARCIA

Marie-Véronique CHARPENTIER

Daniel ROUSSEAU
Pouvoir à Mme M-V Charpentier

Communauté de Communes Aunis Sud – Séance du 9 décembre 2014

Patricia FILIPPI

Marie-Pierre BRUNET

Philippe AVRARD

Sylvie PLAIRE

Jean-Yves ROUSSEAU
Pouvoir à M. Secq

Jean-Pierre SECQ

Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAÛN
Pouvoir à Mme Plaire

Thierry ANDRIEU

Christian BRUNIER

Benjamin PENIN
Pouvoir à M. Brunier

Pascal TARDY

Sylvain BAS

Thierry PILLAUD

Thierry BLASZEZYK

M. Jean-Louis LE HUEROU-KERIZEL

M. Vincent COURBOULAY